

Rapport n°6

Exonération pour l'occupation des
structures communales sous
certaines conditions.

DIRIZZIONI GENERALE

2021/10/15



Vu les demandes d'organiser des spectacles en co-production avec nos partenaires dans le cadre de nos manifestations 2021/2022 :

- **10 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec l'association JMM Corsica ;**
- **13 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec le Conservatoire Henri Tomasi ;**
- **19 Novembre 2021 : concert gratuit en partenariat avec RCFM.**

Toutes ces manifestations nous sont offertes gracieusement et en contrepartie, le Spaziu mettrait à disposition la salle de spectacle.

Vu la demande pour organiser la manifestation de Scola Corsa Federazione le 22 octobre 2021.

CONSIDÉRANT l'existence d'autres manifestations motivant les conditions de gratuité sur d'autres structures communales, la Ville propose au conseil municipal de délibérer d'un ordre général en votant l'exonération pour les types de manifestations comme suit :

- **Les prestataires de manifestations organisées par la commune ou en partenariat avec elle ;**
- **Les organisateurs de manifestations à caractère culturel ;**
- **Les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire ;**
- **Les organisateurs de manifestations à caractère de Santé Publique autorisées.**

Ces exonérations seront autorisées sur décision du Maire.